

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

24-DCM-DGS-169

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 16 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 10 décembre 2024.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MINE CAP GARONNE – ANNEE 2023.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Eric GALIANO – Mylène SORIANO - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Thomas MICHEL à Eric GALIANO - Chantal JOVER à Martine CLOPIN - Marine DESIDERI à Stéphanie ASCIONE - Martine CABOT à Denis TENDIL - Eric JOFFRE à Armand CABRERA - Marina BRONDINO à Bernard PEZERY - Valérie POZZO DI BORGIO à Viviane TIAR.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

=====
Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné connaissance au Conseil Municipal, des rapports d'activité des Syndicats dont la Commune est membre.

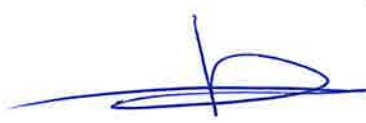
Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 du Syndicat Intercommunal de la mine Cap Garonne.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Annexe : rapport d'activité 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.